Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Finances, 2014

N° de cat. FD2-2/2014F-PDF
ISSN 2292-6259

Ce document est disponible sur le site Web de CANAFE
au http://www.canafe-fintrac.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organismes, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du *Règlement de la Chambre des communes*, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leur RPP respectif.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor.[i]

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1er février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet d'obtenir un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes - des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP – Rapport 15[ii]) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - Rapport 7[iii]) en 2012 – en lien avec des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

Des changements spécifiques comprennent :

- Dans la Section II, les renseignements financiers sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revues pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de mieux l'harmoniser au Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections :

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Cette section fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Elle s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la raison d'être, les responsabilités, les résultats stratégiques et l'architecture d'alignement des programmes, les priorités organisationnelles et l'analyse des risques. Cette section se termine avec les dépenses prévues, l'harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant, pour chaque ministère. Le lecteur trouvera également un lien vers le rapport *Dépenses fiscales et évaluations*, publié annuellement par le ministre des Finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes
Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental
Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits pour l'alignement de leurs programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit
Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépenses budgétaires et non budgétaires

Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépense prévue
Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)
Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Programme
Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé
Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu
Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada
Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique
Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses
Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[iv] (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)
Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple : les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles connexes, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décisions interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du directeur 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil organisationnel 3

Contexte organisationnel 3

Raison d'être 3

Responsabilités 4

Protection des renseignements personnels des Canadiens et Canadiennes 5

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes (AAP) 5

Priorités organisationnelles 6

Analyse des risques 12

Dépenses prévues 16

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 18

Tendances relatives aux dépenses de l'organisation 19

Budget des dépenses par crédit voté 20

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 20

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 21

Résultat stratégique : Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes 21

Programme 1.1 : Programme du renseignement financier 22

Programme 1.2 : Programme de conformité 25

Programme : Services internes 28

Section III : Renseignements supplémentaires 30

État prospectif des résultats 30

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 31

Dépenses fiscales et évaluations 31

Section IV : Coordonnées de l'organisation 32

Notes de fin de document 33

Message du directeur

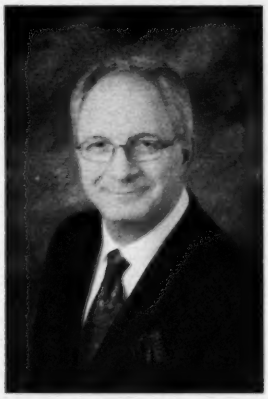

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), qui se veut un compte rendu de l'orientation des activités du Centre pour la prochaine année.

CANAFE est un partenaire au sein du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et joue un rôle essentiel dans la protection de la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

Nous savons que nous faisons une différence. En travaillant de concert avec nos partenaires du régime, soit le gouvernement, les organismes d'application de la loi, les organismes du renseignement et ceux de la sécurité nationale, les procureurs, ainsi que des milliers d'entreprises partout au pays, nous créons un environnement qui est de plus en plus hostile à ceux qui tentent d'abuser de notre système financier ou qui menacent la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

En ce qui concerne la prochaine année, CANAFE continuera à concentrer ses efforts sur la prestation en temps opportun de renseignements financiers utiles à ses partenaires et exploitables. Notre programme de conformité continuera à assurer la qualité, la quantité et l'observation des délais de transmission des déclarations que nous recevons et à faire en sorte que les entités déclarantes disposent des outils et des instructions dont elles ont besoin pour se conformer à leurs obligations législatives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Notre principale priorité en lien avec les déclarations que nous recevons des secteurs d'activité canadiens est la protection des renseignements personnels des Canadiens et Canadiennes. Cette protection est un élément essentiel du mandat de CANAFE et de la façon dont nous effectuons notre travail, traitons, analysons et communiquons ces renseignements. En 2013, nous avons accueilli la vérification de la commissaire à la protection de la vie privée concernant nos activités, laquelle a reconnu que CANAFE dispose d'une approche globale en matière de sécurité, dont des mesures de contrôle pour protéger les renseignements personnels. Nous étions aussi heureux d'apprendre que la commissaire à la protection de la vie privée n'ait pas trouvé de preuve que des renseignements personnels avaient été utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils avaient été obtenus, et que nos communications de cas étaient rigoureusement contrôlées et faites conformément à notre législation.

Une priorité importante du Centre en 2014-2015 sera de renouveler les systèmes et les applications informatiques que nous utilisons pour renforcer la protection des renseignements personnels sous notre contrôle et pour rehausser notre travail d'analyse. Le volume considérable d'information que nous détenons, jumelé aux renseignements que nous recevons quotidiennement et au savoir que nous produisons grâce à notre travail d'analyse, représentent pour nous un défi de taille du point de vue analytique en raison de l'énorme quantité de données que le tout représente.

Qui plus est, afin de renforcer le régime canadien de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, CANAFE travaillera étroitement avec le ministère des Finances du Canada et d'autres partenaires-clés au cours de l'exercice 2014-2015, partageant tant son expertise que son point de vue en la matière.

Le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes permet d'obtenir des résultats concrets et importants pour les Canadiens et Canadiennes. Je vous invite à lire ce rapport et à explorer le site Web de CANAFE pour en apprendre davantage sur la façon dont nos programmes font une différence pour tous les Canadiens et Canadiennes.

_____

Gérald Cossette
Directeur

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances

Administrateur général : Gérald Cossette, directeur

Portefeuille ministériel : Finances

Année de création : 2000

Principales autorités législatives : *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, L.C. 2000, ch. 17

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'unité du renseignement financier (URF) du Canada. Il a été créé afin de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Les produits de renseignements financiers à « valeur ajoutée » du Centre et les fonctions liées à la conformité représentent une contribution unique à la sécurité publique des Canadiens et Canadiennes et à la protection de l'intégrité du système financier du Canada.

CANAFE est un organisme autonome qui dirige ses activités indépendamment des organismes d'application de la loi et d'autres entités auxquels il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, qui doit de son côté rendre des comptes au Parlement sur les activités du Centre. CANAFE a été établi et mène ses activités en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et des règlements connexes.

Responsabilités

CANAFE participe au régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes avec d'autres partenaires nationaux, dont le ministère des Finances à titre de responsable en matière de politique, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le Service des poursuites pénales du Canada, le ministère de la Justice et Sécurité publique Canada. CANAFE fait également partie du Groupe Egmont, un réseau international d'unités du renseignement financier qui travaillent en collaboration et échangent de l'information afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

CANAFE a pour mandat de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Pour ce faire, il se livre aux activités suivantes :

- recevoir des déclarations d'opérations financières ainsi que des renseignements transmis volontairement au sujet du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes en vertu de la *Loi* et des règlements connexes;
- protéger les renseignements personnels qu'il détient;
- s'assurer que les entités déclarantes se conforment à la *Loi* et à ses règlements;
- tenir un registre des entreprises de services monétaires au Canada;
- produire des renseignements financiers utiles aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada;
- chercher des données dans diverses sources d'information et les analyser afin de mettre en lumière les tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes;
- accroître le degré de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

CANAFE possède un bureau principal situé à Ottawa et trois bureaux régionaux, établis à Montréal, à Toronto et à Vancouver, qui jouent chacun des rôles précis visant la conformité à la *Loi*.

Protection des renseignements personnels des Canadiens et Canadiennes

La protection des renseignements personnels reçus par le Centre fait partie intégrante du mandat de CANAFE. La *Loi* établit des règles strictes qui gouvernent la gestion et la communication de tout renseignement personnel contenu dans les déclarations d'opérations et d'autres documents du Centre. Toutes les facettes des activités de CANAFE sont assujetties à des mesures de sécurité rigoureuses qui assurent la protection des locaux et des systèmes informatiques du Centre, notamment la manipulation, la consignation et la conservation de tout renseignement personnel et de nature délicate sous son contrôle.

Les bureaux et les systèmes d'information de CANAFE, à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver, sont protégés par des systèmes intégrés à couches multiples. Les employés doivent obtenir et conserver la cote de sécurité la plus élevée comme condition d'emploi. De plus, ils reçoivent une formation en ce qui concerne leurs responsabilités en matière de protection des renseignements personnels et ils ont uniquement accès aux renseignements délicats selon le principe du « besoin de savoir ».

Comme l'exige la *Loi*, le Commissariat à la protection de la vie privée examine les mesures de protection de l'information de CANAFE tous les deux ans. Le deuxième examen a été achevé en 2013 et reconnaît que la stratégie de sécurité de CANAFE, incluant ses mesures de contrôle qui visent à protéger les renseignements personnels, est exhaustive. CANAFE a accepté toutes les améliorations recommandées par la commissaire à la protection de la vie privée et apporte présentement des changements à ses systèmes et à ses processus afin de résoudre les questions en suspens.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes (AAP)

Afin de remplir son mandat efficacement, CANAFE vise l'atteinte d'un seul résultat stratégique appuyé par l'architecture d'alignement des programmes présentée sommairement ci-après :

1 **Résultat stratégique :** *Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes*

1.1 Programme : *Programme du renseignement financier*

1.2 Programme : *Programme de conformité*

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Programme
Fournir des renseignements financiers à valeur ajoutée à nos partenaires d'application de la loi et de la sécurité nationale.	Déjà établie	Programme du renseignement financier

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- CANAFE fournit des renseignements financiers pour faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent, du financement des activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada.
- La valeur des renseignements financiers de CANAFE repose sur la mesure dans laquelle ils permettent d'approfondir les connaissances des destinataires, d'éclairer la prise de décisions et d'appuyer les interventions. Ainsi, le travail d'analyse du Centre doit étroitement tenir compte des besoins et des priorités de ses partenaires.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Approfondir et renforcer les relations avec les partenaires clés afin de veiller à ce que le Centre leur fournisse des renseignements financiers qui correspondent à leurs priorités en matière d'enquête et de renseignement.
- Promouvoir l'utilisation des nouveaux mécanismes de rétroaction de CANAFE auprès des destinataires de renseignements financiers afin d'obtenir de l'information sur la façon dont les renseignements sont utilisés et d'établir un lien entre le rendement et l'efficacité. De plus, CANAFE continuera d'améliorer sa stratégie de mesure du rendement visant l'ensemble de l'organisation.

Priorité	Type	Programme
Fournir un programme national de conformité efficace axé sur les risques.	Déjà établie	Programme de conformité

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- Le programme de conformité de CANAFE s'assure que le Centre reçoive de l'information financière de qualité en quantité suffisante pour analyser et produire des renseignements financiers au sujet des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

- Le programme de conformité est mis en œuvre en collaboration avec les entités déclarantes et d'autres partenaires clés afin d'assurer la conformité à la *Loi*, ce qui rend le système financier canadien plus fort et réfractaire à ceux qui pourraient en abuser à des fins de blanchiment d'argent ou de financement des activités terroristes.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Fournir des instructions et des rétroactions claires et cohérentes aux entités déclarantes pour les aider à produire des déclarations.

- Renforcer les systèmes et les processus opérationnels conçus afin de veiller à ce que les données contenues dans les déclarations soient de haute qualité et permettent au Centre d'élaborer des renseignements financiers à l'intention des organismes d'application de la loi et du renseignement.

- Établir une relation bien gérée avec les entités déclarantes majeures afin d'assurer un haut niveau de conformité et de qualité des déclarations chez ce groupe important d'entités déclarantes.

- Veiller à ce que des mesures de conformité et d'application soient prises de façon responsable, en temps opportun, lorsque des lacunes sont observées.

Priorité	Type	Programme
Explorer les possibilités législatives et stratégiques pour renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.	Permanente	Programme du renseignement financier Programme de conformité Services internes

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- Les cadres législatif et stratégique du Canada en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont des armes importantes dans cette lutte.
- Leur utilité pourrait être renforcée tant au Canada qu'à l'étranger par la modification des instruments législatifs et stratégiques.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Mettre en œuvre tout changement aux cadres législatif et réglementaire que l'examen parlementaire de la *Loi* pourrait entraîner.
- Positionner CANAFE dans le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes de sorte à accroître son influence sur le programme et l'orientation du gouvernement quant à la politique nationale de sécurité et de renseignement.
- Déceler les tendances émergentes en effectuant des recherches et des analyses de l'environnement afin d'éclairer les orientations stratégiques et législatives.
- Être actif sur la scène nationale et internationale et chercher à y influencer les orientations stratégiques.

Priorité	Type	Programmes
Mettre à profit les progrès de la technologie de l'information alors que CANAFE cherche à transformer ses procédés opérationnels.	Déjà établie	Programme du renseignement financier Programme de conformité Services internes

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- Comme ceux qui veulent blanchir de l'argent ou financer des activités terroristes mettent continuellement au point de nouvelles méthodes et trouvent de nouveaux moyens pour mener leurs activités, CANAFE doit tenir ses systèmes à jour afin de ne pas prendre de retard sur les criminels et les terroristes sophistiqués.

- Améliorer la technologie et les processus opérationnels clés en veillant à ce qu'ils soient plus durables et novateurs permettra à CANAFE d'optimiser l'utilisation de ses ressources et de maximiser ses retombées dans le cadre du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Améliorer les systèmes opérationnels clés afin de poursuivre les objectifs opérationnels du Centre plus efficacement.

- Examiner les systèmes et les processus internes afin de trouver des occasions de les adapter à de nouvelles technologies, pratiques et méthodes qui permettront de créer des liens plus solides entre CANAFE et ses partenaires.

- Travailler avec nos partenaires, clients et intervenants afin de déterminer les améliorations techniques qui pourraient être apportées et hiérarchiser celles-ci.

- Travailler avec Services partagés Canada (SPC) afin de moderniser les serveurs des applications et des bases de données de CANAFE dans le cadre du regroupement des centres de données au sein de SPC.

Priorité	Type	Programmes
Renforcer les compétences en leadership à l'échelle du Centre en améliorant notre capacité de recruter, de perfectionner et de retenir le personnel talentueux tout en respectant nos objectifs et en approfondissant notre expertise.	Priorité nouvelle	Programme du renseignement financier Programme de conformité Services internes

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- CANAFE s'efforce d'avoir une main-d'œuvre mobilisée possédant les forces, l'expertise et les compétences en leadership nécessaires pour remplir le mandat du Centre.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Mettre en œuvre diverses initiatives pour maximiser le recrutement, la mobilisation et le rendement des employés en fonction des compétences en leadership qui contribuent à renforcer la capacité de rendement du Centre.

- Améliorer les politiques, les pratiques et les messages institutionnels afin de veiller à ce qu'ils soient harmonisés selon les priorités opérationnelles et qu'ils soient compris par l'ensemble du personnel du Centre.

Priorité	Type	Programmes
Renforcer l'approche du Centre quant à sa position en matière de sécurité pour assurer un niveau élevé de protection des renseignements, des biens et des services contre toute compromission.	Priorité nouvelle	Programme du renseignement financier Programme de conformité Services internes

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

- Conformément aux objectifs de la *Loi*, la protection des renseignements confiés à CANAFE est un aspect fondamental de toutes nos activités. La protection des renseignements, des biens et des services pour empêcher que ceux-ci ne soient compromis est essentielle pour préserver la confiance des Canadiens et Canadiennes à l'égard de CANAFE et du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dans son ensemble.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Continuer à mettre en œuvre des mesures de renforcement des programmes de sécurité du personnel, des biens et des renseignements qui assurent l'atteinte d'un niveau élevé de protection efficace des renseignements, des biens et des services contre toute compromission.

- Collaborer avec Services partagés Canada et continuer à évaluer et à mettre en œuvre des améliorations ciblées afin de renforcer la posture de sécurité informatique du Centre.

Analyse des risques

CANAFE s'engage à cerner et à gérer les risques liés à l'exécution de ses programmes et à l'atteinte de son résultat stratégique. Dans le cadre de son approche en matière de gestion des risques, le Centre prend en compte l'information sur les risques dans le cadre de ses principales activités de prise de décisions et de planification en utilisant un profil de risque organisationnel. Cet outil permet à CANAFE de cerner à la fois les risques et les occasions, internes et externes, inhérents à son environnement opérationnel.

Au moyen de l'examen annuel de son profil de risque organisationnel, de concert avec d'autres pratiques, outils et guides de gestion, CANAFE développe une culture corporative responsable et consciente des risques, motivée par les occasions de progrès; une culture qui valorise la prise de décisions éclairées, la planification intégrée des activités et l'allocation stratégique des ressources.

CANAFE reconnaît que l'amélioration continue et des pratiques bien établies sont nécessaires pour conserver une approche efficace et pertinente à l'égard de la gestion des risques. Par conséquent, CANAFE continue de renouveler ses processus et outils de gestion intégrée des opportunités et des risques, y compris son profil de risque organisationnel, en s'inspirant de pratiques exemplaires. En adoptant une approche plus robuste et durable pour déterminer et évaluer les risques organisationnels, le Centre s'attend à obtenir un portrait plus complet des facteurs de risque qui existent dans l'environnement opérationnel du Centre.

Principaux risques	**Sommaire du risque et mesures d'atténuation**	**Lien avec l'architecture d'alignement des programmes**
Outils et systèmes d'information Il existe un risque que les systèmes opérationnels existants de CANAFE qui lui permettent de produire des renseignements financiers soient insuffisants pour répondre aux besoins actuels et à	L'infrastructure de technologie de l'information et les systèmes analytiques de CANAFE sont de moins en moins en mesure de traiter le volume de données que le Centre reçoit. Afin de gérer le risque de détérioration du système qui compromettrait l'intégrité du programme du renseignement financier, CANAFE a ciblé le besoin de préparer et de mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle afin de moderniser sa fonction d'analyse et	Programme du renseignement financier Services internes

court terme.	d'établir de nouveaux outils et processus opérationnels souples. Le Centre a également entrepris, en collaboration avec Services partagés Canada (SPC), le renouvellement pluriannuel de la plateforme matérielle sur laquelle reposent ses systèmes analytiques. Ce renouvellement sera mené de manière à concourir à l'atteinte des objectifs de CANAFE en matière de modernisation analytique.	
Protection de l'information Il existe un risque que l'information confiée à CANAFE soit compromise ou indûment consultée, utilisée ou obtenue.	CANAFE reçoit des renseignements financiers de nature délicate et est responsable de la protection de leur confidentialité. Afin d'assurer que les renseignements personnels et d'autres renseignements délicats continuent à être protégés, CANAFE emploie des mesures de protection comme la surveillance des incidents, les contrôles d'accès par l'entremise de protocoles de gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI), et un programme solide de gestion de l'information. Les employés ont accès aux renseignements personnels uniquement selon le principe du « besoin de savoir ». Ils possèdent tous une cote de sécurité élevée et ont reçu une formation sur leurs responsabilités en lien avec la protection des renseignements personnels et d'autres renseignements délicats. Dans l'éventualité où un membre du personnel contreviendrait délibérément aux exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement*	Programme de conformité Programme du renseignement financier Services internes

	des activités terroristes ou d'autres lois, il s'exposerait à une amende pouvant aller jusqu'à 500 000 $ et à un emprisonnement maximal de cinq ans. Le Code de conduite, de valeurs et d'éthique de CANAFE permet de renforcer l'obligation des employés de protéger les renseignements en vertu de la *Loi*. Le respect de celui-ci est une condition d'emploi pour tous les employés de CANAFE. De plus, CANAFE dispose d'un cadre officiel de gestion de la protection des renseignements personnels qui décrit comment il organise, au moyen de la gouvernance et de la responsabilisation, la délégation des responsabilités, la coordination du travail, la gestion des risques et le respect de la loi à ce sujet. Ce cadre complet, dont la mise en œuvre est supervisée par un chef de la protection des renseignements personnels, contribue à assurer une approche holistique pour la gestion des renseignements personnels par le Centre.	
Programme de conformité Il existe un risque que le programme de conformité de CANAFE ne soit pas doté d'une capacité suffisante pour obtenir le niveau de conformité désiré des principaux secteurs d'entités déclarantes.	La qualité des renseignements financiers de CANAFE est directement liée à la qualité et à la quantité des renseignements financiers que lui envoient les personnes et entités assujetties à des obligations en vertu de la *Loi* et à la réception de cette information en temps opportun. Pour pallier au risque que le programme de conformité ne puisse obtenir le niveau de conformité désiré des entités déclarantes, faute de capacité, le Centre utilise une approche de gestion intégrée des risques. Cette approche comporte une série	Programme de conformité

	d'étapes pour cerner et évaluer les risques de non-conformité. Tout d'abord, on s'assure de comprendre les principales caractéristiques des secteurs d'entités déclarantes. Ensuite, on examine la probabilité de non-conformité ainsi que l'incidence qu'un manquement pourrait avoir, tant au niveau du secteur qu'au niveau de l'entité déclarante. Sur la base de ces renseignements, les responsables du programme de conformité peuvent déterminer les secteurs où les ressources sont le plus nécessaires et se révéleront les plus efficaces. Des sous-stratégies sont ensuite mises en œuvre pour atténuer le risque de non-conformité qui motive les activités de conformité du programme.	
Planification des mesures d'urgence et plans de continuité des activités Il existe un risque que le programme de continuité des activités de CANAFE ne soit pas assez robuste pour assurer la continuité de ses fonctions essentielles de base dans l'éventualité d'un incident grave.	Le Canada n'est pas à l'abri des actes terroristes ou des catastrophes naturelles comme les incendies, les inondations et les tremblements de terre. Dans l'éventualité où un tel incident perturberait son fonctionnement normal, CANAFE devrait être prêt à intervenir rapidement et efficacement pour rétablir ses fonctions essentielles de base. Dans le contexte plus large de l'initiative de regroupement des centres de données de Services partagés Canada (SPC), CANAFE travaille en partenariat avec SPC afin d'améliorer ses stratégies et ses plans d'action en vue d'atténuer les effets d'un éventuel incident et d'assurer que CANAFE sera en mesure de rétablir ses fonctions et systèmes essentiels dans un délai raisonnable.	Programme de conformité Programme du renseignement financier Services internes

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (dépenses prévues – en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
49 482 207	52 018 207	50 518 207	50 518 207

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
359	359	359

Sommaire de planification budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Résultat stratégique 1 : Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes							
Programme du renseignement financier	S.O.[1]	22 673 503	22 469 860	21 029 938	22 107 738	21 470 238	21 470 238
Programme de conformité	S.O.[1]	23 068 382	22 469 860	21 029 938	22 107 738	21 470 238	21 470 238
Détection et dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes[2]	50 638 455	S.O.[2]	S.O.[2]	S.O.[2]	S.O.[2]	S.O.[2]	S.O.[2]
Total partiel, résultat stratégique 1	50 638 455	45 741 885	44 939 720	42 059 876	44 215 476	42 940 476	42 940 476
Total partiel, Services internes	8 589 625	8 251 686	7 930 539	7 422 331	7 802 731	7 577 731	7 577 731
Total	59 228 080	53 993 571	52 870 259	49 482 207	52 018 207	50 518 207	50 518 207

Afin d'accroître la capacité de CANAFE d'assurer la conformité à la *Loi* et de s'acquitter de ses responsabilités en lien avec la désignation de l'évasion fiscale comme une infraction sous-jacente au blanchiment d'argent, un financement lui a été accordé dans le cadre du budget de 2010. Ce financement s'élevait à 10 500 000 $ en 2012-2013. Il est passé à 10 000 000 $ en 2013-2014 et se stabilisera à 8 000 000 $ par année en 2014-2015 et pour les exercices subséquents. À compter de 2013-2014, les ressources financières de CANAFE tiennent pleinement compte des mesures d'économie annoncées dans le budget de 2012. Les dépenses prévues pour les trois prochains exercices comprennent un montant estimatif pour le remboursement des dépenses admissibles au chapitre de la rémunération. Les dépenses prévues pour 2014-2015 comprennent également un montant estimatif de 1 500 000 $ pour le report du budget de fonctionnement.

[1] Le résultat stratégique et les éléments de l'architecture d'alignement des programmes de CANAFE ont été modifiés pour être présentés dans le Budget des dépenses et les Comptes publics de 2012-2013 et des exercices ultérieurs.

[2] Cet élément du programme de 2011-2012 a été retiré du Budget des dépenses et des Comptes publics de 2012-2013 et des exercices ultérieurs.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental (en dollars)

Résultat Stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1 Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes	1.1 Programme du renseignement financier	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	22 107 738
	1.2 Programme de conformité	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	22 107 738

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	
Affaires sociales	44 215 476
Affaires internationales	
Affaires gouvernementales	

Tendances relatives aux dépenses de l'organisation

Graphique des tendances relatives aux dépenses de l'organisation

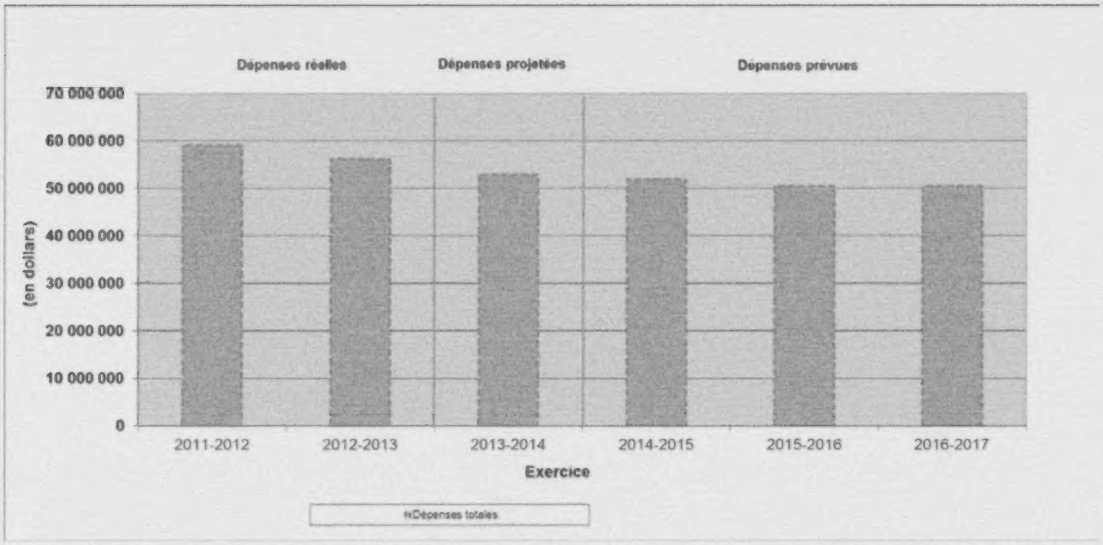

Dépenses réelles (2011-2012 et 2012-2013)

Les budgets des dépenses de 2011-2012 et de 2012-2013 s'élevaient à 61 944 251 $ et à 56 186 555 $ respectivement. Les dépenses réelles ont totalisé 59 228 080 $ en 2011-2012 et 53 993 571 $ en 2012-2013. Les dépenses ont été moins importantes que prévu principalement en raison des circonstances suivantes :

- le transfert des autorisations liées aux fonctions confiées à Services partagés Canada (SPC);
- la temporisation du financement accordé à CANAFE pour la Stratégie nationale antidrogue (SNA) et d'autres gains d'efficience annoncés dans le budget de 2012;
- les dépenses moins élevées au titre de l'indemnité de départ et des prestations de cessation d'emploi, qui ont cessé de s'accumuler.

Dépenses projetées (2013-2014)

Les dépenses projetées pour 2013-2014 s'élèvent à 52 870 259 $. Les dépenses totales de CANAFE par rapport à 2012-2013 devraient diminuer proportionnellement à la réduction des autorisations de l'organisation, notamment en raison des mesures d'économie des budgets de 2012 et de 2013.

En 2013-2014, la contribution de CANAFE aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) est demeurée au même niveau qu'en 2012-2013.

Dépenses prévues (2014-2015 à 2017-2018)

Des dépenses de 52 018 207 $ en 2014-2015 et de 50 518 207 $ en 2015-2016 et pour les deux exercices suivants sont prévues.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels de CANAFE, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2014-2015.[v]

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

CANAFE s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes

Le rôle d'assistance de CANAFE dans la détection, la prévention et la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes est un élément essentiel du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et il contribue à l'atteinte du résultat stratégique du Centre, « Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes ».

Les programmes suivants concourent à l'atteinte du résultat stratégique de CANAFE :

- **Programme du renseignement financier** : Renseignements financiers qui sont utiles aux fins des enquêtes et des poursuites concernant le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ou de la compréhension de ces enjeux.
- **Programme de conformité** : Programme national de conformité fondé sur le risque, qui permet d'évaluer et d'assurer la conformité des entités déclarantes assujetties à la *Loi* avec leurs obligations de déclaration, de tenue de documents et autres.
- **Services internes** : Soutien efficace et efficient en vue de l'atteinte du résultat stratégique de CANAFE.

Programme 1.1 : Programme du renseignement financier

Description du programme

Le programme du renseignement financier de CANAFE, prescrit par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*), est un élément du programme national de sécurité et de lutte contre la criminalité. Il vise à empêcher les criminels et les groupes terroristes d'abuser du système financier du Canada tout en réduisant l'incitatif financier du crime organisé. La principale méthode d'intervention utilisée dans le cadre du Programme consiste à analyser des opérations financières déclarées et d'autres renseignements que le Centre est autorisé à recevoir et à recueillir en vertu de la *Loi* pour élaborer des produits de renseignement financier, y compris des communications de renseignements tactiques et des produits de renseignement stratégiques utiles aux fins d'enquête, de poursuite ou de compréhension des activités liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
21 029 938	22 107 738	21 470 238	21 470 238

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
148	148	148

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
La communication de renseignements financiers contribue grandement aux enquêtes liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.	Pourcentage des destinataires des communications indiquant que les renseignements communiqués ont été utiles à une enquête.	70 %	2014-2015
	Pourcentage des destinataires des communications indiquant que les renseignements communiqués étaient exploitables.	50 %	2014-2015
Les produits de renseignement financier stratégique correspondent aux priorités des enquêteurs, des analystes du renseignement et des décideurs.	Pourcentage des principaux destinataires indiquant une hausse de la sensibilisation au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, et de la compréhension de ces enjeux, grâce aux produits de renseignements financiers stratégiques de CANAFE.	75 %	2014-2015
Indicateur d'efficience	Nombre de communications de cas de renseignement financier produites par analyste.	15	2014-2015

Faits saillants de la planification

CANAFE fournit des communications de cas et d'autres renseignements financiers à l'appui des enquêtes concernant les cas soupçonnés de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes ainsi que des priorités des collectivités des décideurs en matière de sécurité nationale et de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, des partenaires nationaux du régime et de l'ensemble du milieu de la sécurité et du renseignement.

Ce programme englobe toutes les activités de renseignement financier de CANAFE, auxquelles viennent s'ajouter des activités de recherche, de partenariat et de relations gouvernementales tant au pays qu'à l'étranger. Afin d'atteindre les résultats attendus, CANAFE compte entreprendre les activités suivantes au cours de l'exercice 2014-2015 :

- Continuer à produire des produits de renseignement financier de qualité qui répondent aux besoins et aux priorités des partenaires d'enquête et de renseignement.
- Cerner et communiquer les tendances, les méthodes et les questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.
- Chercher des occasions de moderniser l'infrastructure technologique et d'adopter de nouvelles pratiques et méthodes qui soutiennent la capacité de CANAFE de produire des renseignements financiers de haute qualité.
- Améliorer les relations nationales et internationales qui renforcent le rôle de CANAFE dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Programme 1.2 : Programme de conformité

Description du programme

Le programme de conformité de CANAFE vise à assurer la conformité à la partie 1 de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à ses règlements d'application. Dans le cadre de ce programme, des activités d'application de la loi, de relations et de soutien visant à contribuer à assurer le respect des obligations législatives et réglementaires applicables aux personnes et aux entités qui œuvrent dans le système financier canadien sont réalisées en fonction d'une approche axée sur le risque.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
21 029 938	22 107 738	21 470 238	21 470 238

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
158	158	158

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
La non-conformité des entités déclarantes est détectée et traitée.	Pourcentage de cas où les mesures correctives prises sont proportionnelles au niveau de non-conformité détecté.	100 %	2014-2015
Les entités ont accès à de l'information exacte en temps opportun.	Pourcentage de demandes de renseignements généraux pour lesquelles une réponse a été fournie dans le délai établi.	90 %	2014-2015
Indicateur d'efficience	Pourcentage de ressources consacrées à la prestation directe du programme de conformité.	75 %	2014-2015

Faits saillants de la planification

La capacité de produire les renseignements financiers nécessaires pour aider nos partenaires du régime à protéger le système financier canadien est étroitement liée à la qualité, à la quantité et à la réception en temps opportun des renseignements provenant des secteurs d'activité canadiens des premières lignes. Au moyen d'un programme national de conformité efficace fondé sur le risque, CANAFE veille à ce que les entités déclarantes se conforment à leurs obligations en vertu de la *Loi* et de ses règlements d'application, ce qui a un effet dissuasif sur ceux qui souhaitent blanchir de l'argent ou financer des activités terroristes.

Dans le cadre de sa stratégie, CANAFE effectue des évaluations des risques afin de cerner et d'évaluer les risques de non-conformité. Le Centre commence par comprendre les principales caractéristiques des secteurs d'entités déclarantes et examine ensuite la probabilité de non-conformité ainsi que l'incidence qu'un tel manquement pourrait avoir tant au niveau du secteur qu'au niveau de l'entité déclarante.

Sur la base de ces renseignements, les responsables du programme de conformité élaborent les sous-stratégies pour atténuer le risque de non-conformité, optimiser la couverture du secteur et tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles.

Même si le Centre utilise un ensemble d'activités de sensibilisation, d'assistance et d'évaluation, les examens demeurent le principal instrument pour déterminer si les entités déclarantes se conforment à leurs obligations législatives et réglementaires.

Au cours de la période de planification, CANAFE entreprendra les activités suivantes à l'appui de ses priorités en matière de conformité :

- Mener des activités de conformité et d'application fondées sur les risques, et demander aux entités déclarantes de mettre en œuvre des mesures rapides et ciblées lorsque des manquements sont détectés, ce qui comprend l'utilisation dans une juste mesure des pénalités administratives pécuniaires et des communications de cas de non-conformité.
- Fournir des instructions et un soutien technique clairs et cohérents aux entités déclarantes afin de les aider à produire des déclarations.
- Saisir les occasions d'améliorer la qualité des données contenues dans les déclarations et de moderniser l'infrastructure technologique afin de renforcer l'intégrité des données et de veiller à ce qu'elles soient prêtes à être analysées.
- Tirer parti de la technologie pour fournir des outils et du contenu libre-service améliorés afin de sensibiliser les entités déclarantes à leurs obligations en vertu de la *Loi* et de favoriser la conformité.
- Élaborer des profils de risque sectoriels dans le cadre d'une stratégie de rétroaction améliorée afin d'accroître la sensibilisation aux vulnérabilités propres à chaque secteur en lien avec le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Programme : Services internes

Description du programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non à celles fournies uniquement pour un programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
7 422 331	7 802 731	7 577 731	7 577 731

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
53	53	53

Faits saillants de la planification

La priorité pour les services internes au cours de la période de planification sera de mettre l'accent sur les activités qui mettent à profit les progrès réalisés en technologie de l'information, renforcent les compétences en leadership de l'effectif de CANAFE, et améliorent la posture de sécurité du Centre afin de veiller à ce que ses renseignements, ses biens et ses services soient protégés contre toute compromission. Afin de réaliser ces objectifs, CANAFE entreprendra les activités suivantes :

- Examiner les occasions d'améliorer les infrastructures technologiques importantes afin de travailler plus efficacement à l'atteinte des objectifs opérationnels du Centre et de créer la capacité nécessaire pour relever les défis de l'avenir.

- Mettre en œuvre diverses initiatives pour maximiser le recrutement, la mobilisation et le rendement des employés en fonction des compétences en leadership qui contribuent à renforcer la capacité de rendement du Centre.

- Continuer à réaliser des initiatives qui favorisent une culture axée sur les valeurs, y compris l'évaluation du Code de conduite, de valeurs et d'éthique de CANAFE et de ses politiques, ses lignes directrices et ses stratégies de sensibilisation afférentes.

- Collaborer avec Services partagés Canada et continuer à évaluer et à mettre en œuvre des améliorations ciblées à la sécurité informatique afin de renforcer davantage la posture de sécurité informatique de CANAFE.

- Poursuivre la mise en œuvre de la *Directive sur la tenue de documents du Conseil du Trésor* en passant en revue et en mettant au point les calendriers et les processus de conservation et d'élimination des ressources documentaires à valeur opérationnelle et durable.

- Poursuivre l'amélioration des programmes de sécurité du personnel, des biens et de l'information afin de protéger l'information, les biens et les services contre toute compromission.

- Examiner et mettre à jour les politiques et les pratiques institutionnelles en fonction des priorités opérationnelles de CANAFE et des politiques et des lois du gouvernement du Canada.

Section III : Renseignements supplémentaires

État prospectif des résultats

Le condensé de l'état prospectif des résultats présenté dans cette section vise à donner un aperçu général des résultats de CANAFE. Les prévisions concernant les dépenses et les revenus sont préparées sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état prospectif des résultats est établi sur une base de comptabilité d'exercice et que les dépenses projetées et prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établies sur la base de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état prospectif plus détaillé des résultats et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé dans la section des publications du site Web de CANAFE.[vi]

Condensé de l'état prospectif des résultats
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	61 438 714	60 792 395	-646 319
Total des revenus	–	–	–
Coût de fonctionnement net	61 438 714	60 792 395	-646 319

CANAFE prévoit des dépenses de 60 792 395 $ en fonction du Budget principal des dépenses de 2014-2015, des affectations estimatives des crédits centraux du Conseil du Trésor et des renseignements sur les obligations. Les montants indiqués pour 2014-2015 ne tiennent pas compte du Budget supplémentaire des dépenses et représentent une baisse modeste de 646 319 $ par rapport aux résultats de 2013-2014. Comme les revenus de CANAFE sont uniquement des revenus non disponibles provenant des pénalités administratives pécuniaires, aucun montant ne figure dans la rangée du total des revenus.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires, dont la liste est fournie dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*, sont affichés sur le site Web de CANAFE.

- Écologisation des opérations gouvernementales;[vii]
- Vérifications internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices.[viii]

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*.[ix] Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone : 866-346-8722

Télécopieur : 613-943-7931

Site Web : http://www.canafe-fintrac.gc.ca/intro-fra.asp

Notes de fin de document

i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – ministère de l'Industrie et ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.

iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.

iv. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

v. Budget principal des dépenses 2014-2015, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp

vi. Publications organisationnelles de CANAFE, http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/reports-rapports-fra.asp

vii. Tableau de renseignements supplémentaires - Écologisation des opérations gouvernementales, http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/rpp/2014-2015/ggo-eog-fra.asp

viii. Tableau de renseignements supplémentaires - Vérifications internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices, http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/rpp/2014-2015/ia-vi-fra.asp

ix. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.